La constitution

Nous avons étudié la question du rapatriement et avons découvert qu'il s'agissait d'une parodie. Nous avons étudié la charte des droits et avons découvert qu'il y avait ingérence dans les domaines de compétence provinciale sans évidemment le consentement des provinces. Nous avons étudié la formule d'amendement et avons découvert une double maladresse, celle de court-circuiter à la fois les provinces et le Sénat, deux injures au caractère fondamental du pays qui, à l'origine, était une fédération dotée d'un régime parlementaire, et j'ose espérer qu'il continuera d'en être ainsi pour longtemps.

Que penser de la péréquation? Voilà une nouvelle raison pour laquelle, à l'instar de beaucoup d'autres Canadiens, j'accorde fort peu de foi à l'auteur de ce document. Une bonne partie de ce document ne m'inspire d'ailleurs aucune confiance. L'auteur ne s'en rend peut-être pas compte. Je l'ai déjà dit, et j'estime nécessaire de le répéter, car ces avertissements ne tombent pas dans l'oreille de sourds. L'Ouest du pays éprouve à l'endroit de l'actuel premier ministre depuis longtemps une méfiance profonde. La méfiance que j'éprouve moi-même à son égard est peut-être personnelle, mais je sais que beaucoup partagent mon sentiment.

Ne voici pas que j'en suis rendu à me demander, par exemple, si je suis disposé à accepter le rapatriement, puisque tel est le mot, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour le confier à un homme qui a eu l'audace de déclarer en public, sans aucune gêne et sans aucun remords quant à son passé, comme il l'a fait à Winnipeg il n'y a pas si longtemps de cela, qu'un pays ayant connu deux guerres mondiales devrait avoir honte d'envoyer sa constitution à l'étranger pour l'y faire modifier. Que de balivernes! Il est impensable que lui, surtout, ose dire ne serait-ce qu'un mot au sujet des guerres mondiales. Il peut bien parler lui!

Je dois également me demander si je suis prêt à accepter sans discuter le rapatriement et les autres formules proposées par un homme qui, en 1965, avant d'entrer au gouvernement, disait comme il l'a fait dans un article publié cette année-là et je cite:

La constitution actuelle . . . crée un pays où le Québec peut s'allier à dix contre un pour mettre en valeur l'autonomie provinciale.

Un peu plus loin, il ajoutait:

Et c'est précisément ce fédéralisme qu'on veut changer? Les innovateurs pourront toujours repasser . . .

Cela fut écrit par le premier ministre actuel et fut publié dans un ouvrage intitulé «Le fédéralisme et la société canadienne-française», à la page 50. Je le cite encore:

Leur vision du régime constitutionnel canadien dont parle le mandat du comité de la constitution établi par l'assemblée législative du Québec . . .

Il rédigeait un mémoire pour ce comité.

... doit être conçue comme engageant plusieurs générations ...

C'est ce qu'il a écrit en 1965. Cela figure à la page 51. Cette résolution constitue-t-elle sa première étape? Peut-être. Enfin et je cite à nouveau.

A mes yeux, c'est . .

Un manque de consensus au Québec.

... le signe évident qu'il ne faut pas chambarder la constitution maintenant.

Il est vrai qu'il n'était pas au pouvoir en 1965. A la page 51, il ajoute:

Tous ces débats constitutionnels risquent surtout de diriger nos énergies vers une voie d'évitement, et constituent une manœuvre de diversion utile seulement à ceux qui redoutent les transformations sociales profondes désirées par les forces progressives . . .

Je suis également préoccupé lorsque je songe à ces propositions qui confieraient l'avenir constitutionnel du Canada à un homme qui, lorsque la civilisation occidentale, y compris le Canada, a été menacée par l'invasion nazie, n'a été ni prêt ni disposé à se porter à sa défense, mais qui n'a pas répugné à la faire défendre par d'autres.

M. Pepin: Vous avez déjà dit cela. Pourquoi le répéter?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Non, je n'ai pas dit cela. En outre, il a fait tout son possible pour convaincre ses compatriotes de s'abstenir avec lui de participer à sa défense.

M. Cousineau: Comment pouvez-vous être aussi haineux?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je me demande aussi s'il est bien raisonnable de confier la constitution de mon pays à un homme qui, à peine devenu premier ministre, n'a pas perdu un instant pour forcer un changement au Règlement afin d'affaiblir la Chambre et le Parlement et de réduire à néant le rôle des parlementaires, qu'il qualifie d'ailleurs de nullités aussitôt qu'ils tournent le dos à la colline du parlement. Je me demande aussi si i'ai le droit de confier la constitution de mon pays à un homme qui a fait tout ce qu'il pouvait pour retirer le Canada de l'OTAN. Après l'échec de ses tentatives, il a permis aux effectifs de nos Forces armées de passer de 100,000 à 80,000 hommes, soit une réduction de 20 p. 100, et comme si cela ne suffisait pas, il a eu le toupet de leur refuser toute modernisation de leur matériel militaire jusqu'au jour où, refoulé dans ses derniers retranchements, il a dû autoriser l'achat en bloc de tout le matériel nécessaire, ce qui a coûté une fortune au pays. Est-il possible qu'on puisse confier la question constitutionnelle à ce genre d'homme? En ce qui me concerne, la réponse est non.

• (2130)

Je ne suis même pas certain d'avoir le droit de confier l'avenir de mon pays à un homme qui a, à ce point, réduit l'efficacité de la Fonction publique—au sein de laquelle j'ai déjà été fier de travailler—en foulant aux pieds le principe du mérite et en nommant des courtisans comme Pitfield et Head. En effet, ceux qui n'ont pas démissionné ont les mains liées ou doivent se dévouer corps et âme à l'homme et à ses méthodes pour obtenir de l'avancement ou conserver leurs traitements, avantages avec lesquels il s'est assuré de leur soumission.

Je me pose aussi des questions sur un homme qui ferme si facilement les yeux sur 12 années de veulerie fédérale au cours desquelles nous avons vu le budget annuel passer de 12 milliards à plus de 50 milliards de dollars alors que le déficit grimpait allègrement de moins d'un milliard à plus de 15 milliards de dollars. Je prie Dieu de tout mon cœur de soulager notre pays de cet homme et de ses pareils.

Pouvons-nous nous fier aux idées d'un homme qui, en 12 ans seulement, a porté notre dette nationale de 16.7 milliards de dollars à 53.8 milliards, les intérêts représentant à eux seuls plus de \$200 par habitant alors qu'avant son accession au pouvoir ils n'étaient que de \$34? Je ne suis pas prêt non plus—et c'est presque là ce qui me déplaît le plus—à voir mon pays façonné par un homme qui achète volontiers du pétrole aux Arabes et aux pays d'Amérique latine à \$38 le baril, mais qui se montre chiche lorsqu'il s'agit de permettre à des producteurs canadiens, ses concitoyens, de vendre leur pétrole à plus de \$16.75 le baril. Un dossier des plus sombres que celui de cet homme. On n'y trouve rien qui soit propre à inspirer confiance